



CHAVAGNES
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 11/09/2024

Reçu en préfecture le 11/09/2024

Publié le 12/09/2024

ID : 085-218500650-20240909-2024_061-DE



Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 25

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 9 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2024

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, HUVELIN Jean-Marie, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Éric, SALAÛN Paul, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BEGAUD Laura à BORDRON Nadia, BILLAUD Xavier à SIREAU Sandrine, BRETAUDEAU Flavie à VALIN Stéphanie, GILBERT Jocelyne à LARDIERE Monique, JULIEN Fabrice à DURET Frédéric

Absent : BROCHARD Alexandre

Mme Marie-Paule SADET est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2024_061

OBJET : POLE ENFANCE-JEUNESSE – VALIDATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE

Le cabinet Archi Urba Déco a poursuivi l'élaboration de la conception du Pôle Enfance-Jeunesse en vue du lancement de la construction prévue au 1^{er} semestre 2025.

Pour rappel, l'objectif de ce projet est de regrouper accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire et un espace multi-activité destiné aux actions pour la jeunesse et en lien avec la parentalité.

Le programme prévoit 750 m² maximum de surface utile, ainsi qu'un préau, une cour et des espaces extérieurs notamment.

Le montant prévisionnel des travaux pour ce projet a été établi à 1 757 000 € HT (valeur : octobre 2023).

L'avant-projet sommaire présenté respecte les différentes exigences demandées dans le programme, avec une répartition du projet en plusieurs espaces distincts :

- l'espace « accueil de loisirs » pour les 3-11 ans permettra l'accroissement des capacités d'accueil périscolaire et extrascolaire sur la commune, avec :
 - o une zone plutôt destinée aux plus jeunes, intégrant notamment 1 salle de repos et des salles d'activités, dont en lien direct avec la cour extérieure,
 - o une zone destinée aux plus grands avec 2 grandes salles d'activités reliées directement aux cours extérieurs,
 - o un espace cuisine qui pourra servir pour les petits déjeuners ou la préparation des goûtes et dont l'usage pourra être mutualisé pour des activités intergénérationnelles ;
- l'espace « multi-activités jeunesse », qui dispose d'un accès indépendant direct, composé d'une grande salle polyvalente et d'un bureau confidentiel.

Il est également prévu dans ce projet les espaces sanitaires adaptés aux besoins, un espace de bureau pour la direction, une salle pour le personnel, des espaces de rangement et des locaux techniques pour la gestion du bâtiment.

Enfin, à l'extérieur, un espace de stationnement composé d'arrêts minute permettra un accès facilité pour les familles.

Concernant la forme du bâtiment et sa conception, celle-ci est prévue sur un seul niveau de plain-pied, avec des toitures en bacs aciers en mono-pente permettant l'accueil d'installations photovoltaïques. La conception permet d'intégrer de nombreux matériaux biosourcés, notamment le bois, qui permettent d'envisager une labellisation « Bâtiment Biosourcé ».

Au stade de l'avant-projet sommaire, l'estimation fait par l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élève à 1 863 200 € HT, soit un peu plus de 100 000 € HT au-dessus l'enveloppe financière des travaux fixée à 1 757 000 € HT. Il a été rappelé à l'équipe de maîtrise d'œuvre lors de la dernière réunion de travail que le projet se devait de respecter le cadrage budgétaire fixé initialement, des économies pouvant être trouvées, sans remettre en cause le plan de l'avant-projet sommaire proposé.

Par ailleurs, dans le cadre du financement de ce projet, il sera possible de solliciter différents partenaires : la CAF et la MSA, au titre des investissements concernant l'ALSH et la Jeunesse, le Département de la Vendée, dans le cadre du programme d'aide aux accueils collectifs de mineurs, la Région Pays de la Loire, dans le cadre des Contrats Pays de la Loire 2026 et l'Etat au titre de la DETR/DSIL.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- VALIDE l'avant-projet sommaire présenté, en confirmant que l'avant-projet définitif dans lequel s'engage l'équipe de maîtrise d'œuvre devra respecter l'enveloppe financière allouée aux travaux et fixée à 1 757 000 € concernant les travaux ;
- SOLLICITE l'ensemble des partenaires de la commune aux fins d'obtenir les subventions les plus élevées possibles et AUTORISE M. le Maire à procéder à toutes formalités et à signer tous documents concernant ces demandes de subventions et leur éventuelle attribution.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

*Le secrétaire de séance,
Marie-Paule SADET*



Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÛN





CHAVAGNES
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 11/09/2024

Reçu en préfecture le 11/09/2024

Publié le 12/09/2024

ID : 085-218500650-20240909-2024_062-DE



Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 25

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 9 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2024

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, HUVELIN Jean-Marie, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Éric, SALAÛN Paul, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BEGAUD Laura à BORDRON Nadia, BILLAUD Xavier à SIREAU Sandrine, BRETAUDEAU Flavie à VALIN Stéphanie, GILBERT Jocelyne à LARDIERE Monique, JULIEN Fabrice à DURET Frédéric

Absent : BROCHARD Alexandre

Mme Marie-Paule SADET est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2024_062

OBJET : CIMETIÈRE : CRÉATION DE CAVURNES

En 2023, la commission Actions Sociales a proposé la création de cavurnes dans le cimetière, pour répondre aux demandes plus nombreuses de familles choisissant l'incinération et souhaitant pouvoir bénéficier d'un lieu de recueil.

Les cavurnes cinéraires sont des réceptacles enterrés destinées à accueillir des urnes cinéraires. Elles ont une dimension de 0,50 m x 0,50 m recouvertes d'un couvercle en béton, et doivent ensuite être recouvertes d'une dalle d'ornement après inhumation.

Le projet prévoit la mise en place de 18 cavurnes, dans un espace laissé disponible actuellement dans le cimetière, à proximité des columbariums. Ce projet représente un montant d'investissement de 10350 € TTC environ.

Ces cavurnes seraient ensuite concédées aux familles, pour des durées de 15 ans ou 30 ans, comme pour les cases de columbarium, mais pour un tarif inférieur d'un peu plus de 40 %, l'investissement pour la commune restant moindre et les familles gardant notamment à leur charge l'installation de la dalle d'ornement.

Pour accompagner ce nouvel aménagement, il est également proposé d'ajuster comme suit le règlement du cimetière pour prendre en compte ce nouvel équipement :

Les cavurnes cinéraires sont des réceptacles enterrés destinées à accueillir des urnes cinéraires. Elles ont une dimension de 0,50 m x 0,50 m recouvertes d'un couvercle en béton. Les proches ont l'obligation de faire poser une dalle d'ornement d'une dimension de 0.60 m x 0.60 m, 4 chants polis d'une épaisseur maximum de 10 cm à leur charge. Aucune urne ne peut être déposée sur cette dalle.

La dalle d'ornement sera gravée afin qu'elle soit identifiable avec les noms et prénoms du défunt, et sa date de naissance et de décès (ou seulement les années). Il est possible d'y ajouter une épitaphe, une photographie ou une image.

Dans le cas où les proches feront le choix d'ajouter une stèle sur la cavurne, celle-ci devra respecter une hauteur maximale de 0.50 m, minimum 8 cm d'épaisseur, afin d'assurer sa résistance et sa stabilité.

Les plaques ou fleurissements relatifs à cet équipement cinéraire devront être posés sur la dalle d'ornement prévue à cet effet et non posés sur le terrain commun Aux alentours des cavurnes concédées, aucune fleur ou autre plantation ne sera admise. Exceptionnellement, des fleurs pourront être déposées devant la cavurne mise à disposition, le jour du dépôt de l'urne cinéraire. Les proches sont invités à retirer les fleurs fanées dans les meilleurs délais. Aucun dépôt d'articles funéraires (plaques, vases...) ne sera autorisé aux abords des cavurnes.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- VALIDE le projet d'installation de 18 cavurnes dans le cimetière ;
- DONNE un avis favorable à la proposition de modification du règlement intérieur.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Marie-Paule SADET



Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÛN





CHAVAGNES
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 11/09/2024

Reçu en préfecture le 11/09/2024

Publié le 12/09/2024

ID : 085-218500650-20240909-2024_063-DE



Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 25

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 9 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2024

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, HUVELIN Jean-Marie, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Éric, SALAÛN Paul, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BEGAUD Laura à BORDRON Nadia, BILLAUD Xavier à SIREAU Sandrine, BRETAUDEAU Flavie à VALIN Stéphanie, GILBERT Jocelyne à LARDIERE Monique, JULIEN Fabrice à DURET Frédéric

Absent : BROCHARD Alexandre

Mme Marie-Paule SADET est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2024_063

OBJET : SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LE RENFORCEMENT ELECTRIQUE DE LA RÉSIDENCE DU MEXIQUE

Afin d'améliorer la distribution électrique de la résidence du Mexique, ENEDIS doit réaliser des travaux et emprunter la parcelle AC 760 sur laquelle se trouve le transformateur électrique.

ENEDIS sollicite à cet effet l'accord de la commune pour établir une servitude sous la parcelle. Cette servitude serait consentie à titre gratuit.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- VALIDE la proposition de servitude proposée par ENEDIS ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à la mise en place de cette servitude.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Marie-Paule SADET

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÛN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



CHAVAGNES
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 11/09/2024

Reçu en préfecture le 11/09/2024

Publié le 12/09/2024

ID : 085-218500650-20240909-2024_064-DE



Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 25

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 9 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2024

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, HUVELIN Jean-Marie, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Éric, SALAÛN Paul, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BEGAUD Laura à BORDRON Nadia, BILLAUD Xavier à SIREAU Sandrine, BRETAUDEAU Flavie à VALIN Stéphanie, GILBERT Jocelyne à LARDIERE Monique, JULIEN Fabrice à DURET Frédéric

Absent : BROCHARD Alexandre

Mme Marie-Paule SADET est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2024_064

OBJET : SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LA MODIFICATION DU POSTE PRÈS DE LA STATION D'EPURATION À LA DEDERIE

Dans la perspective d'une installation future de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments agricoles au lieu-dit la Dédie, ENEDIS souhaite déplacer et renforcer le transformateur situé sur la parcelle ZC 634 (STEP) et l'installer sur la parcelle privée ZC 723.

ENEDIS sollicite à cet effet l'accord de la commune pour établir une servitude sous le chemin rural (ZC 322) pour desservir le poste ainsi sous la parcelle de la station d'épuration (ZC 634) pour reprendre l'alimentation HTA.

Cette servitude serait consentie à titre gratuit

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- VALIDE la proposition de servitude proposée par ENEDIS ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à la mise en place de cette servitude.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Marie-Paule SADET

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÛN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



CHAVAGNES
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 11/09/2024

Reçu en préfecture le 11/09/2024

Publié le 12/09/2024

ID : 085-218500650-20240909-2024_065-DE



Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 25

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 9 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2024

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, HUVELIN Jean-Marie, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Éric, SALAÛN Paul, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BEGAUD Laura à BORDRON Nadia, BILLAUD Xavier à SIREAU Sandrine, BRETAUDEAU Flavie à VALIN Stéphanie, GILBERT Jocelyne à LARDIERE Monique, JULIEN Fabrice à DURET Frédéric

Absent : BROCHARD Alexandre

Mme Marie-Paule SADET est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2024_065

OBJET : AVIS SUR LE DOSSIER ICPE POUR VIRTUO CHAVAGNES SARL AU VENDÉOPÔLE DE LA PROMENADE

En exécution de l'arrête préfectoral n° 2024-DCPATE-326 du 04 juillet 2024 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande de VIRTUO CHAVAGNES SARL concernant l'enregistrement d'un bâtiment logistique à Chavagnes-en Pailers est soumise à consultation du public du 19 août au 13 septembre 2024 inclus.

Le Conseil municipal est également invité à émettre un avis sur ce projet de plateforme situé au Vendéopôle.

Les conseillers municipaux ont été destinataires, avec la notice de présentation du conseil, du lien internet vers le dossier ICPE et M. le Maire a procédé à la présentation de ce projet lors de la réunion de conseil.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DONNE** un avis favorable sur ce dossier d'enregistrement au titre des installations classées pour l'environnement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Marie-Paule SADET

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÛN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



CHAVAGNES
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 11/09/2024

Reçu en préfecture le 11/09/2024

Publié le 12/09/2024

ID : 085-218500650-20240909-2024_066-DE



Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 25

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 9 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 septembre 2024

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, HUVELIN Jean-Marie, LAMI Céline, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Éric, SALAÛN Paul, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BEGAUD Laura à BORDRON Nadia, BILLAUD Xavier à SIREAU Sandrine, BRETAUDEAU Flavie à VALIN Stéphanie, GILBERT Jocelyne à LARDIERE Monique, JULIEN Fabrice à DURET Frédéric

Absent : BROCHARD Alexandre

Mme Marie-Paule SADET est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2024_066

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Suite à la mise en place de la Charte de la vie associative et dans le cadre des nouvelles modalités de demande de subvention, plusieurs dossiers de demande de subventions ont été soumis à la validation du Conseil municipal. Chaque association concernée a été rencontrée préalablement à l'instruction de leur demande.

Suite à cette présentation des différentes demandes, après en avoir délibéré pour chacune des propositions effectuées détaillées ci-dessous, le Conseil municipal :

- VALIDE les décisions d'attribution de subventions présentées dans le tableau ci-dessous, précisant le contenu de la décision, la motivation de cette décision et le détail des votes :

Nom de l'association	Décision d'attribution	Motivation de la décision	Votes
Les Bambinous	400 €	Apport d'une aide pour soutenir l'achat de livres	Unanimité
Saint-Louis Handball	3 850 €	Apport d'une aide pour l'accompagnement de la pérennité de l'emploi et la stabilisation de la trésorerie	Unanimité
FCCR : Football Club Chavagnes-La Rabatelière	2 500 €	Apport d'une aide pour l'accompagnement au recrutement du 1 ^{er} salarié	Unanimité
Saint-Louis Gymnastique	1 000 €	Apport d'une aide pour l'accompagnement au lancement d'une nouvelle activité « gym des tous petits »	Unanimité
Chasse Saint-Hubert	400 €	Soutien pour les opérations de lutte contre les nuisibles	Unanimité

- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024 au chapitre 65.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Marie-Paule SADET

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÛN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr